



MAIRIE
DE
VILLEDIEU
84110

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 29 FEVRIER 2016

Téléphone : 04.90.28.92.50
Télécopie : 04.90.28.96.82

Sur convocation de Madame Mireille DIEU, 1^{ère} Adjointe, pour le Maire empêché, en date du 18 février 2016,

Etaient réunis en la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville de la Commune de VILLEDIEU, sous la présidence de Madame Mireille DIEU, 1^{ère} Adjointe, pour le Maire empêché, Mesdames et Messieurs : Pierre Arnaud, Le Maire ; Olivier Sac-Delhomme, 3^{ème} Adjoint municipal; Étienne Renet, 4^{ème} Adjoint municipal ; Sylvie Bouffiès, Conseillère municipale; Samuel Charpentier, Conseiller municipal ; Ludovic Girard, Conseiller municipal ; Daniel Labit-Barthalois, Conseiller municipal, Roselyne Giraudel, Conseillère municipale ; Jean-Laurent Macabet, Conseiller municipal.

Étaient absents et ayant donné procuration :

Gérard Martin, 2^{ème} Adjoint municipal, ayant donné pouvoir à M Etienne RENET.
Elisabeth Bertrand, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Mme Mireille DIEU.
Claude Cellier Conseiller municipal ayant donné pouvoir à Jean Laurent MACABET

L'assemblée étant formée de 10 conseillers municipaux présents, la séance continuant,

Mme Mireille DIEU ouvre le Conseil Municipal en présentant M Christian DONZET, agent du Conseil Départemental de Vaucluse, dont la présence a été requise par les membres du Conseil Municipal afin de présenter l'aménagement de sécurité routière à l'entrée ouest de la commune.

A la demande de M Le Maire et de M Labit-Barthelois, M Donzet relate l'historique de la première tranche des travaux prévus concernant la mise en sécurité de la voie et précise que le Département reconduit son aide financière pour la seconde tranche. Cela comprend un enrochement conséquent permettant outre la réfection de la voirie, la création d'une vingtaine de places de parking supplémentaires. De plus, le calendrier prévisionnel des travaux permettrait la réalisation de l'ouvrage (mars, avril) avant la saison touristique.

Ces travaux peuvent être réalisés grâce à un budget maîtrisé puisque d'une part les entreprises ont présenté des devis en deçà des estimations, et d'autre part, la commune a bénéficié d'aides et de subventions du conseil départemental pour certaines spécifiques aux communes de moins de 2000 habitants.

Il est précisé que les arbres qui devront être abattus pour des raisons de sécurité (menace de chute, risque de déformation de la chaussée) seront replantés. Par ailleurs, la zone à 20 km/heure sera élargie à partir du transformateur.

Suite à l'examen du projet et du surcote communal de 15 000 euros, la décision est prise de voter la réalisation des travaux.

Vote à l'unanimité

Ensuite, M Sac Delhomme donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2016

Adoption du procès verbal de la séance du Conseil municipal à l'unanimité

Mme Dieu présente l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Délibération lancement de l'enquête publique
2. Délibération Syndicat Forestier
3. Urbanisme
4. Compte rendu des Commissions
5. Questions diverses

I. DELIBERATION D'OCTROI DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - RESTES A REALISER 2015

Délibération N° 04-2016

Mme la Première Adjointe informe l'assemblée que certaines dépenses n'ont pu être réglées en cette fin d'année 2015 sur les deux opérations suivantes :

Dépenses Travaux Opérations	Sommes globales à mandater	Restes à réaliser - crédits supplémentaires
Voirie Opération n°144	53 544.96 €	15 641.19 €
Restauration de la chapelle Saint Laurent Opération n°176	1 255.97 €	1 236.37 €

Après délibération, l'assemblée décide de voter les crédits supplémentaires qui seront inscrits au budget 2016

Vote à l'unanimité

II. DELIBERATION DESIGNANT DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION FORESTIERE (SMDVF)

Délibération N° 03-2016

Mme la Première Adjointe explique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation deux délégués pour siéger au SMDVF suite à la démission de M Malatia.

Cependant M Sac-Delhomme rappelle qu'une modification avait été faite précédemment le désignant comme membre titulaire. Toutefois, il est procédé à la désignation de M Cellier en tant que membre titulaire et de M JL Macabet comme membre suppléant.

Le Conseil municipal entendu l'exposé de Mme DIEU, pour le Maire empêché, délibère et décide de :

Vote à l'unanimité

III. URBANISME - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE VILLEDIEU

L'enquête a pour objet la révision allégée du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AUh (Zone à Urbaniser à vocation d'habitat)

Monsieur Girard expose aux membres de l'assemblée que l'enquête publique, qui a été validée par le Tribunal Administratif de Nîmes et qui désigne Mme Guglielmi en qualité de Commissaire-enquêteur titulaire et de M Leroy, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, aura lieu du 4 avril 2016 au 4 mai 2016.

Par ailleurs, outre la consultation possible du dossier d'enquête en mairie pendant les heures d'ouverture au public, les enquêteurs rencontreront la population, en mairie, hors la présence des élus, les :

- lundi 4 avril de 10h00 à 13h00,
- le samedi 30 avril de 10h00 à 13h00
- et le mercredi 4 mai de 15h00 à 17h00.

Ainsi, Mme DIEU rappelle qu'il conviendra d'utiliser les moyens de communication appropriés pour avertir la population du déroulement de cette enquête publique par le site internet communal mais aussi la presse spécialisée ou tout autre support d'affichage. Et M Girard demande à ce que l'arrêté municipal prescrivant cette enquête soit pris rapidement afin de respecter les délais.

Il est entendu que les analyses et conclusions de l'enquête publique feront l'objet d'une communication aux administrés.

Par la suite, Mme DIEU souhaite informer le conseil municipal des demandes en urbanisme suivantes :

DEMANDES D'URBANISME	ADMINISTRÉS	OBJETS
déclaration préalable	M GERMAINE	construction d'un abri ouvert
	M HEYSELBERGHS	construction d'un mur de clôture
Certificat d'urbanisme	M G.DIEU	Projet de construction de deux maisons individuelles

Enfin, Mme DIEU invite l'assemblée à statuer sur le problème des constructions illicites pour lesquelles la commune a procédé à des relances de mise en conformité auprès des propriétaires mais parfois sans succès. Il est en effet difficile de maintenir une réglementation urbanistique pour l'ensemble des concitoyens lorsque certains n'en font pas cas.

Aussi, après avis de chacun des membres du conseil municipal, si la construction illicite n'est pas régularisée et qu'un accord avec le propriétaire n'est pas entériné, il est proposé de faire appel à un gendarme assermenté en urbanisme pour constater les irrégularités, dresser les procès-verbaux si nécessaire et les transmettre au Tribunal Administratif de Nîmes.

Ainsi, si la construction illicite peut être régularisée, le propriétaire devra alors se mettre en conformité avec le PLU mais si cela n'était pas possible, une procédure sera diligentée.

Avis favorable à l'unanimité

IV. COMPTE RENDU DU TRAVAIL EFFECTUE PAR LES COMMISSIONS COMMUNALES

- SERVICES TECHNIQUES :

M. Labit-Barthalois attend un devis pour le remplacement de l'éclairage de la salle Garcia.

M Le Maire rappelle qu'à la demande de la COPAVO, il faut définir de nouveaux points de collecte des ordures ménagères et des déchets. M Labit -Barthelois participera à une réunion intercommunale prochainement et informera l'assemblée des possibilités.

M Macabet évoque la rénovation du chemin d'accès de la Baude qui doit être effectuée par l'entreprise « Compagnons du Barroux ». Le courrier d'accord pour effectuer les travaux de canalisation le long du chemin communal sera rédigé sans délais.

Mme Dieu invite l'assemblée à décider des travaux de canalisation à réaliser Impasse Jacomet, après le vote du budget en cette fin du mois de mars.

Les Amis de la Chapelle St Laurent demandent la possibilité de raccordement à la source mais celle-ci se trouve de l'autre côté de la route, ce qui impliquerait des travaux de voirie sur un enrobé récent. Aussi, M Macabet souhaite que l'on s'oriente sur un forage éventuel.

- SERVICE SCOLAIRE :

Suite au recensement des élèves pour la prochaine rentrée scolaire 2016-2017, la baisse de l'effectif n'entraînera pas de fermeture de classe mais Mme Giraudel reste vigilante pour l'année suivante.

Par ailleurs, la question relative au lieu de l'activité de tir à l'arc en cas de pluie, qui a lieu pendant les Temps Péri Scolaires (TAP), se déroulera sous le préau.

- COMMUNICATION

M Sac-Delhomme informe l'assemblée qu'il reste dans l'attente d'un devis du coût relatif à la signalétique de la ville comprenant l'ensemble des numéros et du rajout de certaines plaques.

Il souligne par ailleurs le problème de la dénomination « route de Roaix » avec la commune de Buisson qui vient de baptiser du même nom la route étant sur son territoire. Cependant, le même nom ne pouvant être donné à deux voies se jouxtant, le conseil devra délibérer ultérieurement pour changer de nom.

Enfin, M Sac-Delhomme annonce que les travaux de peinture de la salle Garcia ont commencé et que le changement de serrures a été fait.

- CAFE DU CENTRE

Mme Bouffiès et M Charpentier en charge du dossier présentent l'avancée du dossier :

Le Conseil municipal délibère et décide de voter le projet de réhabilitation et de réfection de la bâtisse du café du centre,

Il est planifié la rencontre de 3 cabinets d'architectes pour l'élaboration du projet, respectant ainsi la réglementation du secteur public d'appel d'offres des marchés publics ;

- Il est projeté un rendez-vous auprès d'un cabinet d'avocats pour sécuriser l'élaboration d'un nouveau contrat location-gérance comprenant les conditions de fonctionnement de l'établissement, les clauses relatives aux travaux de réfection, etc, ce qui permettra d'ouvrir un appel à candidature en bonne et due forme. Le projet de contrat sera ensuite discuté en réunion d'adjoints

Par ailleurs, le gérant a déposé en mairie son préavis d'un mois de cessation d'activité.

La demande de réduction du préavis de cessation d'activité du gérant actuel ne pourra pas être acceptée en l'état et un courrier explicatif lui sera adressé d'ici quelques jours.

Avis favorable à l'unanimité

- FINANCES

En l'absence de Martin, M Renet tient tout de même à saluer son travail au sein de la commune et ses compétences dans la réalisation du budget.

Il explique que la commune ne pourra assurer qu'une seule réalisation de travaux importante cette année, à savoir le projet du café du centre. M Renet rappelle en effet que le recours à l'emprunt est difficile aujourd'hui vu la situation de surendettement de la commune et le conseil municipal ne souhaite pas non plus une hausse de la fiscalité locale. Aussi, les projections financières, intégrant les subventions de l'Etat rendent néanmoins ce projet attractif car il y aurait un retour sur investissement dès la fin de la 2^{ème} tranche des travaux avec un auto financement du commerce et des 2 locations.

Aussi, l'investissement concernant le chemin des Ramades pourra difficilement se faire cette année, ce qui amène la propriétaire du chemin, assistant au conseil municipal à réagir. Elle explique son mécontentement de

renouvellement de demande de rénovation de voirie, qui est utilisée par les riverains, sans succès.

M Renet rappelle que le projet communal concernant le café du centre et la création de 2 logements assureraient des recettes pour la commune mais il comprend l'exaspération du particulier. Mme Dieu souhaite que ce dossier soit évoqué en réunion d'adjoints municipaux pour arrêter une décision concernant les travaux de voirie à prioriser et mentionne l'impasse des Jacomets.

Mme Dieu annonce qu'il faut réunir un conseil municipal extraordinaire fin mars pour le vote du budget et la date du 23 mars est arrêtée.

MM Renet et Charpentier argumentent le retour sur investissement dès la 1^{ère} tranche des travaux finis concernant le café.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Mme DIEU porte à la connaissance de l'assemblée les bons résultats des prélèvements effectués au restaurant scolaire par le laboratoire d'analyse départemental.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 11 avril 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h46.

Fait à Villedieu le 4 mars 2016

Pour le Maire empêché,
Par suppléance



Mireille DIEU